



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aude

MAIRIE DE BADENS
10, avenue Georges Degrand
11800 BADENS

Dossier suivi par : Laurence BERTIN

Objet : demande de permis de construire

A Carcassonne, le 28/10/2021

numéro : pc02321D0003

demandeur :

adresse du projet : CHEMIN DU MOUNA CHEMIN D AIGUES VIVES 11800 BADENS

SAS PARC SOLAIRE DU MOUNA
DECAEN GAUTIER

nature du projet : Parcs photovoltaïques

153 BOULEVARD HAUSSMANN

déposé en mairie le : 26/09/2021

75008 PARIS

reçu au service le : 11/10/2021

servitudes liées au projet : LCAP - hors sites et hors abords -

Cet immeuble n'est pas situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité d'un monument historique. Il n'est pas situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou d'un site classé ou inscrit. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Dans un paysage encore très préservé et à proximité du Bien UNESCO, le Canal du Midi à 2 km, le parc photovoltaïque présente un risque de dénaturation et de mitage des paysages par l'adjonction d'éléments standardisés monochromes réfléchissants et des alignements mono-orientés en contradiction avec les éléments naturels environnants.

Malgré les efforts d'intégration réalisés (hauteur de panneaux, couleur des équipements et recherche d'intégration de ces derniers, ...), la topographie ainsi que la trame paysagère basse caractéristiques du paysage du sillon Audois n'apparaissent pas opportunes à intégrer ce type d'installations, rendant leur visibilité étendue au grand paysage et présentant des menaces importantes pour son intégrité. De plus, la création de haies périphériques et le traitement de la clôture rigide exogènes au site ne peuvent être retenues.

Le parc industriel formant l'écrin de la station d'épuration existante pourrait permettre son intégration dans son environnement, mais aucun traitement paysager n'est véritablement fait dans ce sens.

L'architecte des Bâtiments de France

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a cursive 'Breton'.

François BRETON